



COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 17 HEURES

Vu le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni afin de constituer le collège électoral des sénateurs, salle de l'hémicycle du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir à Chartres, le vendredi 10 juillet 2020 à 17 h 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Monsieur Richard LIZUREY Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Patrick AUDAT par pouvoir à M. José ROLO, Mme Laurence JOLY par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Virginie CHAUVEL par pouvoir à M. Gaël GARREAU, Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Geneviève CRESSAN, Mme Chantal VINET par pouvoir à M. Jean-François BRIDET, Mme Emmanuelle FERRAND par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. Franck MASSELUS.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Élections sénatoriales du 27 septembre 2020 - constitution du collège électoral des sénateurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du dépôt des 4 listes suivantes avant l'ouverture du scrutin :

- Liste « Chartes C'Vous »
- Liste « Chartres écologie, solidaires, responsables, créatifs »
- Liste « Avec vous, osons Chartres autrement ! »
- Liste « Chartres à gauche »

Le bureau procède au dépouillement des votes qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Ont obtenu :

- Liste « Chartes C'Vous » : 30 voix
- Liste « Chartres écologie, solidaires, responsables, créatifs » : 4 voix

- Liste « Avec vous, osons Chartres autrement ! » : 3 voix
- Liste « Chartres à gauche » : 2 voix

○ Détermination du quotient électoral pour les délégués supplémentaires :
 $39/10 = 3,90$

○ Détermination du quotient électoral pour les délégués suppléants :
 $39/12 = 3,25$

Attribution des sièges à chaque liste :

Délégués supplémentaires :

- Liste « Chartes C'Vous » : 9
- Liste « Chartres écologie, solidaires, responsables, créatifs » : 1
- Liste « Avec vous, osons Chartres autrement ! » : 0
- Liste « Chartres à gauche » : 0

Total : 10 sièges

Délégués suppléants :

- Liste « Chartes C'Vous » : 10
- Liste « Chartres écologie, solidaires, responsables, créatifs » : 1
- Liste « Avec vous, osons Chartres autrement ! » : 1
- Liste « Chartres à gauche » : 0

Total : 12 sièges

Sont élus délégués supplémentaires :

COUVRET	Gwladys
PRAUD	Philippe
SEGUR	Irina
MATI	Romain
CHEDOZEAU	Catherine
HERRERA	Henry
SCHLEMMER	Fanny
BUSON	François
DELCROIX	Félicie
LERAY	Gérard

Sont élus délégués suppléants :

BARRAULT	Elisabeth
BONNET	Philippe
MILON	Janine
MALET	Alain
HEITZ	Jocelyne
BOULANGER	Robert
MOREAU	Nelly
GUILLAIN	Jean-Louis
FESTIVI	Patricia
MAYINDA-ZOBELA	Pierre
RENET	Bernard
Néant	

Observation notée au procès-verbal : La liste « Avec vous, osons Chartres autrement » n'a pas présenté de suppléant.



**COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020
17 HEURES 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, salle de l'hémicycle du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir à Chartres, le vendredi 10 juillet 2020 à 17 h 30.

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Geneviève CRESSAN Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU (jusqu'à la délibération n°20), Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET (jusqu'à la délibération n°15), M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislas VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Sophie GORET par pouvoir à M. Jean-Michel BAZIN (à compter de la délibération n°16), M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Patrick AUDAT par pouvoir à M. José ROLO, Mme Laurence JOLY par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Virginie CHAUVEL par pouvoir à M. Gaël GARREAU, Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Geneviève CRESSAN, Mme Chantal VINET par pouvoir à M. Jean-François BRIDET, Mme Emmanuelle FERRAND par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. Franck MASSELUS, Mme Brigitte COTTEREAU par pouvoir à M. Quentin GUILLEMAIN (à compter de la délibération n°21).

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

Communication des décisions prises par le Maire de Chartres

DECISION N° D-V-2020-0150

10 boulevard du Maréchal Foch - mise à disposition de locaux - Société EURL "Le Petit Chartrain"

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation avec la société EURL « Le Petit Chartrain » l'autorisant à occuper une partie des locaux situés 10 boulevard du Maréchal Foch à Chartres, cadastrés section BN n°16, pour une superficie de 675,42 m², se composant d'une cour de 471,72 m² et des bâtiments de 203,70 m² destinés au stationnement de son petit train, à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre 2020, moyennant une redevance mensuelle de 120.00 € net et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette redevance est prévue au budget principal sous l'imputation 551-752.

DECISION N° D-V-2020-0151

3 rue de Bethléem - mise à disposition de locaux - Société EURL "Le Petit Chartrain"

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation entre la Ville de Chartres et la société EURL « Le Petit Chartrain » l'autorisant à occuper les locaux situés 3 rue de Bethléem à Chartres, cadastrés section AB n° 6, pour une durée de 5 mois, à compter du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, moyennant un loyer mensuel de 225,67 € et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette redevance est prévue au budget tourisme et loisirs sous l'imputation 633.752.

DECISION N° D-V-2020-0152

Mise en gratuité des entrées au Musée de la Maison Picassiette jusqu'au 31 août 2020

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la mise en gratuité des entrées au Musée de la Maison Picassiette situé 22 rue du Repos 28 000 CHARTRES et jusqu'au 31 août 2020 ; ET d'autoriser la signature des éventuels documents pour cette gratuité ;

ARTICLE 2 : De préciser que cette décision sera communiquée au régisseur de recettes de ce Musée ainsi qu'au comptable public de Chartres Métropole. Les dispositions observées ci-dessus complètent en conséquence et pour la période indiquée, l'annexe 19 du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 (CM2019/251) qui prévoit pour 2020 les droits d'entrée à la Maison Picassiette.

DECISION N° D-V-2020-0153

Mise en gratuité du 3ème trimestre 2019 / 2020 de l'activité "Atelier découverte" du Conservatoire de Musique et de Danse

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le principe de la gratuité exceptionnelle du 3ème trimestre 2019/2020 de l'activité « Atelier découverte » (cursus – 18 ans) au sein du Conservatoire de Musique et de Danse, ou de rembourser les personnes qui auraient déjà payé ce trimestre ; et d'autoriser la signature des éventuels documents liés à ce dossier ;

ARTICLE 2 : De préciser que cette décision sera communiquée au régisseur de recettes du Conservatoire de Musique et de Danse ainsi qu'au comptable public de Chartres Métropole. Les dispositions observées ci-dessus complètent en conséquence et pour la période indiquée, l'annexe 20 du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 (CM2019/251).

DECISION N° D-V-2020-0154

Renouvellement pour un an du contrat SP PLUS V2 auprès de la Caisse d'Epargne pour la Régie Restauration Scolaire

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du contrat relatif au paiement sécurisé en ligne - Contrat SP PLUS V2 avec la Caisse d'Epargne Loire Centre pour la régie de recettes de la restauration scolaire. Le contrat est d'une durée d'un an à compter de la signature du contrat.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants au coût de mise en service de 150 Euros HT, l'abonnement mensuel de 15 Euros HT et le coût par paiement effectué de 0,13 Euros HT, sont inscrits au budget restauration de la Ville (imputation budgétaire 627 ; chapitre 011).

DECISION N° D-V-2020-0155

Tarifs des services proposés par la Maison de l'Archéologie pour 2020/2021

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver les différents tarifs de la Maison de l'Archéologie pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, proposés dans l'annexe 17 actualisée. La pièce jointe vient donc modifier les tarifs généraux 2020 votés par la Ville ; d'autoriser l'éventuelle signature de documents liés à ce dossier.

ARTICLE 2 : De préciser que cette décision sera communiquée au régisseur de recettes de la Maison de l'Archéologie (Ville de Chartres) ainsi qu'au comptable public de la Trésorerie de Chartres Métropole. Les dispositions observées ci-dessus complètent en conséquence, l'annexe 17 de la délibération n°CM2019/251 du Conseil Municipal du 12 décembre 2019.

DECISION N° D-V-2020-0156

Accord-cadre relatif à la lutte contre les nuisibles sur le territoire de Chartres Métropole, de la Ville de Chartres et du CCAS - avenant n°1

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2019122GV, conclu avec la société NORMANDIE DERATISATION domiciliée 2 bis, rue du Commandant Malrait à BERNAY (27306), ayant pour objet l'ajout au BPU de prix pour le traitement de désinfection par nébulisation ou thermonébulisation avec un produit bactéricide, virucide, fongicide (homologué EN 14476).

ARTICLE 2 : L'avenant n'engendre aucune modification sur les montants minimum et maximum définis dans l'accord-cadre.

DECISION N° D-V-2020-0157**Accord-cadre d'exploitation et de maintenance des installations thermiques - avenant 3****DECIDE**

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°3 à l'accord-cadre n°G2017-020, conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE domiciliée allée Gueslin – ZI Le Bois Gueslin Est à MIGNIÈRES (28630), ayant pour objet d'intégrer un nouveau site au périmètre de l'accord-cadre, de prendre en compte le prix forfaitaire associé et de prolonger la durée contractuelle de l'accord-cadre de 10 mois.

ARTICLE 2 : S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum, les incidences financières de cet avenant, comme celles des avenants précédents, n'entraînent pas de modification contractuelle.

DECISION N° D-V-2020-0158**Marché relatif à l'acquisition et location d'équipements audiovisuels, scéniques et multimédias avec ou sans mise en œuvre pour les manifestations organisées par la ville et l'agglomération-avenants (lots 1 et 2)****DECIDE**

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°3 au marché n°G2016-055 relatif à l'acquisition d'équipements audiovisuels, scéniques et multimédias avec ou sans mise en œuvre pour les manifestations organisées par la ville et l'agglomération (lot 1), conclu avec la société SARL SLV - AUVISYS domiciliée 21 avenue Gustave Eiffel, bâtiment A5 à GELLAINVILLE (28630), ayant pour objet de prolonger de 3 mois la durée du marché, dans l'attente de passation d'un nouvel accord cadre à bons de commande dont le lancement avait été retardé en raison de la crise sanitaire due au COVID 19

Suite à la passation de précédents avenants, le montant du marché n'est pas modifié.

- D'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché n°G2016-056 relatif à la location d'équipements audiovisuels, scéniques et multimédias avec ou sans mise en œuvre pour les manifestations organisées par la ville et l'agglomération (lot 2), conclu avec la société A.R.T.S domiciliée 21 avenue Gustave Eiffel, bâtiment A5 à GELLAINVILLE (28630), ayant pour objet de prolonger de 3 mois la durée du marché dans l'attente de passation d'un nouvel accord cadre à bon de commande dont le lancement avait été retardé en raison de la crise sanitaire due au COVID 19, et n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché

ARTICLE 2 : Les avenants sont sans incidence financière.

DECISION N° D-V-2020-0159**Marché relatif à la fourniture de consommables techniques et artistiques dans le cadre des manifestations organisées par la Ville de CHARTRES - lot n°1 Consommables techniques - avenant n°2****DECIDE**

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché n°2016-027, conclu avec la société SARL SLV - AUVISYS domiciliée 21 avenue Gustave Eiffel, bâtiment A5 à GELLAINVILLE (28630), ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 26 octobre 2020 ou jusqu'à la date de notification du renouvellement du marché si celle-ci est différente, et n'emportant aucune conséquence au regard du montant dudit marché.

ARTICLE 2 : L'avenant est sans incidence financière.

DECISION N° D-V-2020-0160**Réalisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Mutuel Val de France 2020-2021****DECIDE**

ARTICLE 1 : De retenir la proposition du Crédit Agricole Mutuel Val de France dont les conditions sont présentées ci-après :

Prêteur	Le Crédit Agricole Mutuel Val de France
Domiciliataire des flux	Crédit Agricole Corporate & Investment Bank
Emprunteur	Chartres Métropole
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	5 000 000,00 EUR
Date d'entrée en vigueur	22/07/2019 ou à la date de signature de la convention
Durée maximum	364 jours à partir de la date de signature du contrat
Taux d'Intérêt	€ster + marge de 0,30% l'an* * le tout flooré à 0,30%
Périodicité des intérêts	Paiement mensuel des intérêts
Base de calcul	Exact/360 jours
Commission d'engagement	0.03% du montant maximal, soit 1 500.00 €, payable par l'Emprunteur 10 jours ouvrés après la signature de la Convention de Crédit
Commission de non utilisation	0,00%
Marge appliquée aux intérêts de retard	3,00% l'an
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements – Date de réception de l'ordre en J avant 11h00 pour exécution en J. Montant minimum de 15 000 euros pour les tirages et les remboursements.

Et d'autoriser la signature du contrat qui en découle (et les actes éventuels liés) ;

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 66 et plus précisément au compte 6615.

DECISION N° D-V-2020-0161**Réalisation d'une ligne de trésorerie auprès de La Banque Postale 2020 - 2021****DECIDE**

ARTICLE 1 : De retenir la proposition de la Banque Postale dont les conditions sont présentées ci-après :

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Ville de Chartres
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	10 000 000.00 EUR
Date d'entrée en vigueur	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 31 Juillet 2020
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe 0,280%
Périodicité des intérêts	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation, Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Base de calcul	30/360
Commission d'engagement	5 000.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,00%
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements –Date de réception de l'ordre en J avant 12h00 pour exécution en J. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum de 10.000 euros pour les tirages

Et d'autoriser la signature du contrat qui en découle (et les documents éventuellement liés) ;

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 66 et plus précisément au compte 6615.

DECISION N° D-V-2020-0162

Recours en contestation de la validité de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville Opération de revitalisation du territoire de Chartres Métropole

DECIDE

ARTICLE 1 : De confier la représentation des intérêts de la ville de Chartres dans le cadre du recours en contestation de la validité de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation du territoire de Chartres Métropole introduite par la société SODICHAR au cabinet SCP Lonqueue - Sagalovitsch - Eglie-Richters & Associés, 6 avenue de Villars - 75007 PARIS.

ARTICLE 2 : La dépense sera imputée sur le budget JURI-020-62268

DECISION N° D-V-2020-0163

10 boulevard du Maréchal Foch - Mise à disposition de locaux - Association de la Croix Rouge - Unité Locale de Chartres

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation entre la Ville de Chartres et l'Association de la Croix Rouge, l'autorisant à occuper des locaux situés 10 boulevard du Maréchal Foch à Chartres, cadastrés section BN n° 16, pour le stockage de palettes de livres, CD, cassettes et vinyles, se composant de deux bâtiments, d'une superficie totale de 85 m², pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, consentie à titre gratuit et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Il n'y a aucune incidence financière.

DECISION N° D-V-2020-0164
Renouvellement de concession n°21054

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame TACHOT Suzanne demeurant 30 bis rue Gabriel Péri 28000 CHARTRES à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre située S25-148-R07-T16 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 30 ans à compter du 26 novembre 2019, sous le n°21054.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 500.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0165
Acquisition de concession n°21055

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur CHAMPEAUX Michel demeurant 83 rue du Grand Faubourg 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en columbarium n°21055 située S77-023-EL3-CA7 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 30 ans à compter du 9 mars 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 1212.00€ versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0166
Renouvellement de concession n°21061

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame DUMOULIN Sylvie demeurant 10 résidence Les Flandres 28110 LUCÉ à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre située S39-120-R06-T10 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 29 septembre 2018, sous le n°21061.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 208.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0167
Renouvellement de concession n°21062

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame RYMARSKI Danielle demeurant 22 rue des Petites Filles Dieu 28000 CHARTRES à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre située S24-053-R03-T09 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 30 avril 2018 sous le n°21062.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 208.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0168
Renouvellement de concession n°21063

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame RIAND Evelyne demeurant 483 Chemin du Micocoulier 06270 VILLENEUVE-LOUBET à bénéficier du renouvellement de la concession en caveau située S05-077-R03-T24 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 50 ans à compter du 27 février 2021, sous le n°21063.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 960.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0169
Renouvellement de concession 21149

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur GUÉ Dominique demeurant 26 rue Paul Bert 28300 Mainvilliers à bénéficier du renouvellement de la concession situé S26-021-R01-T21 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 13 mars 2020, sous le n° 21149.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 253.00€ versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0170
Acquisition de concession n°21056

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur & Madame RABILHAC Michel et Monique demeurant 9 rue Cézanne 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°21056 située S80-074-R04-T18 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 10 mars 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 960.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0171
Acquisition de concession n°21058

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame FERRIERE Marie-Elisabeth demeurant 34 rue Pierre Brossolette 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°21058 située S80-081-R05-T03 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 13 mars 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 960.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0172
Acquisition de concession n°21105

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur MICHALET Gabriel demeurant 9 rue Antoine Sergent Marceau 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°21105 située S80-084-R05-T06 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 30 ans à compter du 28 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 602.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0173
Acquisition de concession n°21109

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame RUDA Liliane demeurant 2 avenue des Anciens Combattants AFN 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°21109 située S80-087-R05-T09 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 30 ans à compter du 28 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 602.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0174
Acquisition de concession n°21065

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame ANTOINE Thérèse demeurant 70 rue du Faubourg Saint Jean 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en columbarium n°21065 située S77-024-EL3-CA8 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 15 ans à compter du 24 mars 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 606.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0175
Acquisition de concession n°21067

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur SAASAA Mohamed demeurant 46 rue Raymond Isidore 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en pleine terre n°21067 située S70-052-R06-T07 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 15 ans à compter du 25 mars 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 253.00€ versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0176
Acquisition de concession n°21069

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame COURTOIS Lise demeurant 10 rue Jules Hetzel 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en columbarium n°21069 située S77-025-EL4-CA1 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 15 ans à compter du 30 mars 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 606.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0177
Acquisition de concession n°21078

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur LE FOL Bernard demeurant 82 rue du Grand Faubourg 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en pleine terre n°21078 située S80-067-R04-T11 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 6 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 960.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0178
Acquisition de concession n°21081

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur EL ARIBI Hamid demeurant 14 rue Raymond Isidore 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en pleine terre n°21081 située S70-056-R06-T11 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 3 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 960.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0179
Acquisition de concession n°21086

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur VERNADET Claude demeurant 5 rue des Carnutes 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°21086 située S80-082-R05-T04 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 7 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 960.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0180
Acquisition de concession n°21088

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur MALTESE Joseph demeurant 34 rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en pleine terre n°21088 située S71-100-R05-T14 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 15 ans à compter du 9 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 253.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0181
Acquisition de concession n°21090

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur CHRISTIN Christian demeurant 15 place Saint Louis 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en columbarium n°21090 située S77-026-EL4-CA2 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 10 ans à compter du 9 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 395.00€ versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0182
Acquisition de concession n°21091

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur DELATOUCHE Robert demeurant 19 rue du Thymerais 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°21091 située S80-083-R05-T05 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 30 ans à compter du 10 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 602.00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2020-0183
Acquisition de concession n°21094

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame LEGER Claudine demeurant 34 rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°21094 située S80-085-R05-T07 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 14 avril 2020, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2 : La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 960.00 € versée au Trésor Public.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Centre Communal d'Action Sociale - Modification de la représentation

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la candidature de Mme Martine MOKHTAR.

PROCEDE à l'élection d'un membre titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 33

Est déclarée élue pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale Madame Martine MOKHTAR ayant obtenu 33 voix.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est ainsi composé des administrateurs élus suivants : Mme CRESSAN Geneviève, Mme FROMONT Elisabeth, Mme Martine MOKHTAR, M. VERGNE Ladislav, Mme COTTEREAU Brigitte.

2 Commission locale du Site Patrimonial remarquable - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation des 5 représentants titulaires et des 5 représentants suppléants pour siéger au sein de la commission locale du site patrimonial remarquable de Chartres.

ACTE les candidatures :

Titulaires : Mme DORANGE Karine, M. PLAZE Jean-François, Mme VINCENT Isabelle, M. GUERET Daniel, M. BRIDET Jean-François

Suppléants : M. GEROUDET Patrick, M. DUVAL Jean-Maurice, Mme DUTARTRE Dominique, M. ROLO José, M. GARREAU Gaël.

PROCEDE à l'élection des 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour siéger au sein de la commission locale du site patrimonial remarquable de Chartres.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

SONT DECLARES ELUS pour siéger au sein de la commission locale du site patrimonial remarquable de Chartres, chacun ayant obtenu 39 voix :

Titulaires : Mme DORANGE Karine, M. PLAZE Jean-François, Mme VINCENT Isabelle, M. GUERET Daniel, M. BRIDET Jean-François

Suppléants : M. GEROUDET Patrick, M. DUVAL Jean-Maurice, Mme DUTARTRE Dominique, M. ROLO José, M. GARREAU Gaël

3 Commission Pôle gare - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation des représentants au sein de la commission Pôle Gare.

ACTE les candidatures de :

M. GUERET Daniel, Mme FROMONT Elisabeth, M. MASSELUS Franck, Mme DORANGE Karine, Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria, M. BONNET Guillaume, Mme MOKHTAR Martine, M. PLAZE Jean-François, Mme VENTURA Agnès, Mme VINET Chantal, M. GARREAU Gaël, Mme MARRE Jacqueline.

PROCEDE à l'élection des représentants pour siéger au sein de la commission Pôle Gare

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

SONT DECLARES ELUS pour siéger au sein de la commission Pôle Gare, chacun ayant obtenu 39 voix :

M. GUERET Daniel, Mme FROMONT Elisabeth, M. MASSELUS Franck, Mme DORANGE Karine, Mme JEBLI-CHEDEVILLE Maria, M. BONNET Guillaume, Mme MOKHTAR Martine, M. PLAZE Jean-François, Mme VENTURA Agnès, Mme VINET Chantal, M. GARREAU Gaël, Mme MARRE Jacqueline.

4 GIP Haut comme trois pommes - Désignation du représentant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'Assemblée Générale du GIP de la crèche « Haut comme trois Pommes ».

ACTE la candidature de Mme Dominique DUTARTRE.

PROCEDE à l'élection du représentant du Conseil municipal au sein de l'Assemblée Générale du GIP de la crèche « Haut comme trois Pommes ».

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 34

EST DECLAREE ELUE Madame Dominique DUTARTRE, ayant obtenu 34 voix, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP de la crèche « Haut comme trois Pommes ».

5 Conseils d'école - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation des représentants de la Ville de Chartres au sein des Conseils d'Ecoles de la ville de Chartres.

ACTE les candidatures des représentants pour les différents Conseils d'Ecoles de la Ville de Chartres.

PROCEDE à l'élection des représentants de la Ville de Chartres au sein des Conseils d'Ecoles de la ville de Chartres.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 33

SONT DECLARES ELUS pour siéger au sein des Conseils d'Ecoles de la ville de Chartres, chacun ayant obtenu 33 voix :

Ecoles maternelles

Annie Fournier

JOLY Laurence

Émile Zola

VENTURA Agnès

Francine Coursaget

VINCENT Isabelle

Henri IV

DORANGE Karine

Ecoles élémentaires

François Villon

JOLY Laurence

Henri Farman

DUTARTRE Dominique

Henri IV

DORANGE Karine

Henri Matisse

DEVENDER Céline

Les Cytises

ROLO José

Jacques Prévert

CRESSAN Geneviève

Marie Pape Carpentier

DEVENDER Céline

La Brèche

VINCENT Isabelle

Paul Fort

MOKHTAR Martine

Maurice Carême

VENTURA Agnès

Le Grand Jardin

DUVAL Jean-Maurice

Maurice de Vlaminck

AUDAT Patrick

Pauline Kergomard

CRESSAN Geneviève

Rechèvres

ROLO José

Jules FERRY

MASSELUS Franck

Le Grand Jardin

DUVAL Jean-Maurice

Henri FARMAN

DUTARTRE Dominique

Jules FERRY

MASSELUS Franck

6 Conseils d'écoles privées sous contrat d'association de la ville de Chartres - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées à l'élection des représentants de la Ville de Chartres au sein des Conseils d'écoles privées sous contrat d'association.

ACTE les candidatures des représentants pour les différents Conseils d'Ecoles d'écoles privées sous contrat d'association de la Ville de Chartres.

PROCEDE à l'élection des représentants de la ville de Chartres pour siéger au sein des Conseils d'écoles privées sous contrat d'association.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 33

SONT DECLARES ELUS, chacun ayant obtenu 33 voix pour, pour siéger au sein des Conseils d'écoles privées sous contrat d'association :

Ecole Jean Paul II

Titulaire : CONTREPOIS Alain

Suppléant : FERRAND Emmanuelle

Ecole Saint-Jean

Titulaire : BONNET Guillaume

Suppléant : BAZIN Jean-Michel

Ecole Guéry

Titulaire : FERRAND Emmanuelle

Suppléant : BONNET Guillaume

Ecole Saint-Ferdinand

Titulaire : MASSELUS Franck

Suppléant : VERGNE Ladislav

7 Conseils d'administration des collèges et lycées - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation des représentants de la ville de Chartres au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées.

ACTE les candidatures des représentants pour les différents Conseils d'Administration des collèges et lycées de la Ville de Chartres.

PROCEDE à l'élection des représentants de la ville de Chartres au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées.

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 33

SONT DECLARES ELUS, pour siéger au sein des conseils d'Administration des collèges et lycées, chacun ayant obtenu 33 voix :

Collèges

Collège Mathurin Régnier

Titulaire : CRESSAN Geneviève
Suppléant : ROLO José

Collège Hélène Boucher

Titulaire : DUTARTRE Dominique
Suppléant : BONNET Guillaume

Collège Victor Hugo

Titulaire : ROLO José
Suppléant : CRESSAN Geneviève

Collège Jean Moulin II

Titulaire : M'FADDEL Lucie
Suppléant : CRESSAN Geneviève

Lycées

Lycée Fulbert

Titulaire : VENTURA Agnès
Suppléant : DUVAL Jean-Maurice

Lycée Marceau

Titulaire : DUTARTRE Dominique
Suppléant : VINCENT Isabelle

Lycée Jehan de Beauce

Titulaire : AUDAT Patrick
Suppléant : CUZIN Yves

8 Comités d'Education à la Citoyenneté et à la Santé - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation des représentants de la ville de Chartres au sein des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des collèges et lycées de la ville.

ACTE les candidatures des représentants pour les différents Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des collèges et lycées de la ville de Chartres.

PROCEDE à l'élection des représentants de la ville de Chartres au sein des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des collèges et lycées de la ville.

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 33

SONT DECLARES ELUS, pour siéger au sein des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des collèges et lycées de la ville, chacun ayant obtenu 33 voix :

- Collèges
 - o Collège Mathurin Régnier : Mme CRESSAN Geneviève
 - o Collège Hélène Boucher : Mme DUTARTRE Dominique
 - o Collège Victor Hugo : M. ROLO José
 - o Collège Jean Moulin II : Mme M'FADDEL Lucie
 - Lycées
 - o Lycée Fulbert : Mme VENTURA Agnès
 - o Lycée Marceau : Mme DUTARTRE Dominique
 - o Lycée Jehan de Beauce : M. AUDAT Patrick
-

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation du représentant de la Ville de Chartres au sein de l'Institut Universitaire de Technologie de Chartres.

ACTE la candidature de M. DUVAL Jean-Maurice.

PROCEDE à l'élection du représentant de la Ville de Chartres au sein de l'Institut Universitaire de Technologie de Chartres.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 33

EST DECLARE ELU pour siéger au sein de l'Institut Universitaire de Technologie de Chartres, ayant obtenu 33 voix, M. DUVAL Jean-Maurice.

10 Comité de gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement de la Ville - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation des représentants de la ville de Chartres au sein du Comité de Gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement de la ville.

ACTE les candidatures suivantes :

- M. BONNET Guillaume

- Mme VENTURA Agnès

- M. VERGNE Ladislav

PROCEDE à l'élection des représentants de la ville de Chartres au sein du Comité de Gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement de la ville.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

SONT DECLARES ELUS, pour siéger au sein du Comité de Gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement de la ville, chacun ayant obtenu 30 voix :

- M. BONNET Guillaume

- Mme VENTURA Agnès

- M. VERGNE Ladislav

11 Conseil d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental - Composition et désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la composition du Conseil d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

DECIDE de procéder à mains levées à la désignation des 3 représentants de la ville de Chartres au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

ACTE les candidatures suivantes : Mme DUTARTRE Dominique, Mme FERRAND Emmanuelle, et Mme JOLY Laurence.

PROCEDE à l'élection des 3 représentants de la ville de Chartres au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 30

SONT DECLAREES ELUES pour siéger au sein du Conseil d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental, chacune ayant obtenu 30 voix : Mme DUTARTRE Dominique, Mme FERRAND Emmanuelle, et Mme JOLY Laurence.

12 Désignation du correspondant défense

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation du correspondant Défense au sein du Conseil municipal.

ACTE la candidature de M. CUZIN Yves.

PROCEDE à l'élection du correspondant Défense au sein du Conseil municipal.

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 33

EST DECLARE ELU, M. CUZIN Yves, Correspondant Défense, ayant obtenu 33 voix.

13 Désignation d'un représentant à la Sécurité Routière

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation du correspondant « sécurité routière » au sein du Conseil municipal.

ACTE la candidature de Mme BEUREL Sophie.

PROCEDE à l'élection du correspondant « sécurité routière » au sein du Conseil municipal.

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 33

EST DECLAREE ELUE, Mme BEUREL Sophie, correspondant « sécurité routière », ayant obtenu 33 voix.

14 Association Entracte - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation des deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Entracte.

ACTE les candidatures suivantes :

Titulaires : Mme MOKHTAR Martine, M. VERGNE Ladislav
Suppléants : M. DUVAL Jean-Maurice, Mme BEUREL Sophie

PROCEDE à l'élection des deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Entracte.

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 30

SONT DECLARES ELUS, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Entracte, chacun ayant obtenu 30 voix :

Titulaires : Mme MOKHTAR Martine, M. VERGNE Ladislav
Suppléants : M. DUVAL Jean-Maurice, Mme BEUREL Sophie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à mains levées, à la désignation des 8 représentants de la Ville de Chartres et des 6 personnalités qualifiées dans le domaine des jumelages chartrains pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPA Chartres International.

ACTE les candidatures suivantes :

Représentants de la ville de Chartres

M. GEROUDET Patrick, M. DUVAL Jean-Maurice, M. LHUILLERY Laurent, Mme MESNARD Isabelle, Mme MOKHTAR Martine, Mme VENTURA Agnès, Mme VINCENT Isabelle, M. GUILLEMAIN Quentin.

Sur proposition du Maire, ACTE les candidatures suivantes :

Personnalités qualifiées dans le domaine des jumelages chartrains

Mme SEGUR Irina, Mme CREZE Claire, M. GODET Jean, Mme SOULIER Marie-Françoise, DELCROIX Félicie, FISHBACH Marie-Elisabeth.

PROCEDE à l'élection des 8 représentants de la Ville de Chartres et des 6 personnalités qualifiées dans le domaine des jumelages chartrains pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPA Chartres International.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

SONT DECLARES ELUS, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPA Chartres International, chacun ayant obtenu 39 voix :

Représentants de la ville de Chartres

M. GEROUDET Patrick, M. DUVAL Jean-Maurice, M. LHUILLERY Laurent, Mme MESNARD Isabelle, Mme MOKHTAR Martine, Mme VENTURA Agnès, Mme VINCENT Isabelle, M. GUILLEMAIN Quentin.

Personnalités qualifiées dans le domaine des jumelages chartrains

Mme SEGUR Irina, Mme CREZE Claire, M. GODET Jean, Mme SOULIER Marie-Françoise, DELCROIX Félicie, FISHBACH Marie-Elisabeth.

-
- 16 Rapport au Conseil municipal des représentants Ville de Chartres pour la SEM Chartres
Développements Immobiliers - Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions

APPROUVE le rapport des représentants de la Ville de Chartres au Conseil d'Administration de la SEM Chartres Développements Immobiliers pour l'année 2019.

-
- 17 Rapport au Conseil municipal des représentants Ville de Chartres pour la SPL Chartres métropole
Transports - Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions

APPROUVE le rapport des représentants de la Ville de Chartres au Conseil d'Administration de la SPL Chartres métropole Transports.

-
- 18 Rapport au conseil municipal des représentants Ville de Chartres pour la SPL Chartres métropole
Evénements - Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions

APPROUVE le rapport des représentants de la Ville de Chartres au Conseil d'Administration de la SPL Chartres métropole Evénements.

19 Rapport au Conseil municipal des représentants Ville de Chartres pour la SPL Chartres Aménagement - Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions

APPROUVE le rapport des représentants de la Ville de Chartres au Conseil d'Administration de la SPL de Chartres Aménagement pour l'année 2019.

FINANCES ET PROSPECTIVE

20 Compte de gestion 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 7 abstentions

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public de la Trésorerie de Chartres Métropole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour tous les budgets (budget principal, budget annexe tourisme loisirs et tourisme, budget annexe parcs de stationnement souterrain, budget annexe activités soumises à TVA, budget annexe restauration, budget annexe aménagements et budget annexe petite enfance).

21 Compte administratif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE le compte administratif 2019 (budget principal et budgets annexes).

22 Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

AFFECTE le résultat de fonctionnement des différents budgets de la manière suivante :

Libellés des budgets	Résultat de fonctionnement	Affectation	
		En fonctionnement (002)	En investissement (1068)
Budget principal	9 232 848,60	3 640 439,11	5 592 409,49
Tourisme Loisirs	58 462,67	2 468,30	55 994,37
Parkings souterrains	111 196,74	72 749,93	38 446,81
Activités soumises à TVA	124 270,94	124 270,94	-
Restauration	343 685,34	343 685,34	-
Aménagements	7 712 953,44	142 963,14	7 569 990,30
Petite enfance	316 738,95	31 126,09	285 612,86
Total	17 900 156,68		

23 Budget supplémentaire 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions

APPROUVE le budget supplémentaire 2020 annexé à la présente délibération.

MODIFIE les subventions ou les reversements entre le budget principal et certains budgets annexes comme ci-après :

- La participation d'équilibre du budget principal au budget annexe parcs de stationnement souterrains pourra être versée dans la limite de 140 000 €.

- La participation d'équilibre du budget principal au budget annexe petite enfance pourra être versée ans la limite de 2 935 000 €.
- Le reversement d'excédent du budget annexe activités soumises à TVA pourra être réalisé dans la limite de 280 000 €.

24 Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur et créances éteintes 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE des créances éteintes selon la répartition proposée,

DECIDE l'admission en non-valeur des créances selon la répartition proposée.

25 Autorisation permanente (et générale) de poursuite donnée au Comptable Public de Chartres Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe de l'autorisation permanente (et générale) de poursuite donnée au Comptable public de la Trésorerie de Chartres Métropole pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance ou de la ressource de la collectivité (budget principal et budgets annexes) et comme le prévoit l'article R.1617-24 du CGCT ;

FIXE la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la nouvelle mandature qui vient de débiter ;

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tout acte relatif à cette affaire ;

PRECISE que des échanges réguliers avec le Comptable public de la Trésorerie de Chartres Métropole permettront de suivre les poursuites et les recouvrements ainsi que les admissions en non valeur / créances éteintes lorsqu'elles se présenteront (présentation des dossiers d'admissions en non valeur – créances éteintes lors des Budgets supplémentaires des collectivités).

26 Groupement de commandes dans le domaine des assurances et prestations d'assurances - Adhésion - Election de la CAO ad hoc

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions

APPROUVE la convention constitutive de groupement entre la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole », son CIAS, la ville de Chartres et son CCAS en vue de la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des assurances et de prestations d'assurances.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive.

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection à mains levées des membres titulaire et suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres constituée spécifiquement pour le groupement de commande relatif à la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des assurances et de prestations d'assurances.

ACTE les candidatures de Mme Karine DORANGE, membre titulaire et Mme Martine MOKHTAR, membre suppléant.

PROCEDE à l'élection de chacun des membres pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres Ad hoc.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 35

SONT DECLARES ELUES, chacun ayant obtenu 35 voix, Mme Karine DORANGE, membre titulaire et Mme Martine MOKHTAR, membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres constituée

spécifiquement pour le groupement de commande relatif à la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des assurances et de prestations d'assurances.

- 27 Groupement de commandes prestations et travaux ouvrages d'art et dépendances du domaine public - Election de la CAO ad hoc

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à l'élection à mains levées des membres titulaire et suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres constituée spécifiquement pour le groupement de commande relatif à la réalisation de prestations et travaux attenants aux ouvrages d'art et dépendances du domaine public.

ACTE les candidatures de Mme Karine DORANGE, membre titulaire et Mme Martine MOKHTAR membre suppléant.

PROCEDE à l'élection de chacun des membres pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres Ad hoc.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 35

SONT DECLARES ELUES, chacun ayant obtenu 35 voix, Mme Karine DORANGE, membre titulaire et Mme Martine MOKHTAR, membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres constituée spécifiquement pour le groupement de commande relatif à la réalisation de prestations et travaux attenants aux ouvrages d'art et dépendances du domaine public.

- 28 Subvention - participation de l'Agglomération Chartres Métropole au projet Pole Gare - Avenant n°8

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°8 proposé permettant des versements de l'agglomération en 2020 pour le Projet Pole Gare – Concession ville de Chartres à savoir un montant complémentaire de 6 M€ après les 8,525 M€ votés lors du budget primitif 2020 (avenant précédent) ;

ACCEPTTE les versements prévus en 2020 (8,525 M€ et 6 M€ complémentaires précisés dans l'avenant 8) à la Société Publique Chartres Métropole Aménagement ; les versements antérieurs sont rappelés dans l'avenant ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°8.

- 29 Indemnités de fonctions des élus - tableau annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 7 abstentions

ADOPTE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus annexé.

- 30 Apprentissage 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le recours aux contrats d'apprentissage,

DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021, 5 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Direction Enfance et Education Service Petite Enfance	1	CAP Accompagnement éducatif petite enfance	2 ans

Direction Enfance et Education Service Petite Enfance	1	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)	18 mois
Direction des Affaires Culturelles	1	Master gestion valorisation touristique du patrimoine	2 ans
Direction Jeunesse, Sports et grands équipements	1	BPJEPS	2 ans
Direction Enfance et Education Service Enseignement	1	CAP Accompagnement éducatif petite enfance	2 ans

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation des Apprentis.

31 Rue du Faubourg Guillaume/Boulevard Clémenceau - Modification de délibération pour vente

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE la modification de la délibération n° CM2020/036 du 20 février 2020 en ce qui concerne les modalités de désaffectation et de déclassement des parcelles du domaine public, cadastrées section BN n°s 275, 276, 285 à 288 et 386 et cédées à la Société BF2-Chartres SAS.

PRECISE qu'une fois les parcelles désaffectées, une nouvelle délibération sera présentée pour leur déclassement du domaine public,

PRECISE que les parties de parcelles qui n'auront pas été utilisées, dans le cadre du projet de construction de ladite Société, feront l'objet d'une reprise, par la Ville, au prix d'achat et les voiries créées, à l'euro symbolique.

PRECISE que les autres mentions de la délibération visée ci-dessus demeurent inchangées.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

Services à la Population

32 Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping et de l'auberge de jeunesse - Avenant 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 6 voix contre

APPROUVE l'avenant n°6 à la délégation de service public pour l'exploitation du camping et de l'auberge de jeunesse relatif à l'actualisation des grilles tarifaires des deux sites pour l'année 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

33 Conseil Citoyen des Clos - Réinstallation et adoption du règlement intérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

PREND ACTE de la réinstallation du Conseil Citoyen des Clos pour la période 2020-2026.

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Citoyen des Clos

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent, notamment la transmission à la Préfète de la liste des membres pour signature de l'arrêté préfectoral d'actualisation de la composition du Conseil Citoyen des Clos.

34 ACLAM (Athlétisme Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers) - Cross 11 novembre 2020 - Subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 000 € à l'ACLAM, dans le cadre de l'organisation du cross programmé le 11 novembre, Stade Jacques Couvret, à Chartres sous réserve de la disponibilité du site.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

35 Fédération Française des Echecs - Top 12 - Subvention 2020 - Remboursement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE le remboursement de la subvention d'un montant de 60 000 € à la Fédération Française des Echecs allouée dans le cadre de l'organisation de l'édition 2020 du championnat de France des Elites des Clubs « TOP 12 » et annulée en raison de la crise du Covid-19.

PRECISE qu'une annulation/réduction du mandat n°837 sera effectuée sur l'exercice 2020.

RESILIE la convention d'objectifs entre la Fédération Française des Echecs et la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

36 Association pour la Publicité et la Promotion des Foires et Marchés d'Eure-et-Loir - Subvention 2020 au titre de l'exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 725,27 € à l'Association pour la Publicité et la Promotion des Foires et Marchés d'Eure-et-Loir au titre de l'exercice 2019 écoulé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

37 Adhésion de la Ville de Chartres à l'Association Ville et Métiers d'Art

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

AUTORISE l'adhésion de la Ville de Chartres à l'Association Ville et Métiers d'Art, dont la cotisation est de 4 800 euros pour l'année 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

38 Convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain cœur de ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain Cœur de Chartres, ayant pour objet de lutter contre la vacance de logement, d'accompagner les propriétaires pour la rénovation de leurs bâtiments et de mettre en œuvre des actions coercitives de rénovation du bâti.

AUTORISE le Maire ou son représentant à co signer la convention d'OPAH-RU sous maîtrise d'ouvrage de Chartres métropole, conjointement avec l'Etat, l'agence nationale de l'habitat, la caisse des dépôts et consignations, Action Logement, la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental d'Eure et Loir, la Chambre des métiers et de l'Artisanat, la Caisse d'Allocations Familiales, Procivis Eure-et-Loir, Chambre Régionale de la FNAIM en région Centre et la Chambre départementale des Notaires de l'Eure-et-Loir.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à ce sujet.

39 Opération de Restauration Immobilière - Lancement de la procédure

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le lancement de l'opération de restauration immobilière (ORI) sur le périmètre ci-annexé ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Jean-Pierre GORGES**

Tableau des indemnités de fonctions majorées des élus

Ville de Chartres

Qualité Nom et prénom	Indemnité de base votée		Indemntiés totales
	Taux en % de l'indice de référence	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut
Maire : Jean-Pierre GORGES	65.00%	2 528.11 €	4 353.97 €
1er Adjoint : Elisabeth FROMONT	28.50%	1 108.48 €	2 032.21 €
Adjoint 2 : Franck MASSELUS	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 3 : Karine DORANGE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 4 : Ladislav VERGNE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 5 : Maria JEBLI-CHEDEVILLE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 6 : Guillaume BONNET	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 7 : Isabelle VINCENT	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 8 : Daniel GUERET	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 9 : Dominique DUTARTRE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 10 : José ROLO	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 11 : Sophie GORET	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Conseiller 1 : Yves CUZIN	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 2 : Jean-François PLAZE	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 3 : Alain CONTREPOIS	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 4 : Richar LIZUREY	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 5 : Laurent LHUILLERY	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 6 : Patrick GEROUDET	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 7 : Jean-Maurice DUVAL	14.19%	552.00 €	828.00 €